

Affiché le

ID: 049-200082550-20220721-DP04929822A0072-AR



## NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE

## Délivrée par le Maire au nom de la Commune

Demande déposée 24/06/2022  Avis de dépôt de la demande affiché en mairie 28/06/2022	
Demeurant à :	Les Eclons – Saint-Léger-des-Bois, Commune déléguée de SAINT-LEGER-DE-LINIERES 49170
Représenté par :	
Pour :	Construction de deux poteaux (entrée propriété)
Sur un terrain sis :	Les Eclons – Saint-Léger-des-Bois, Commune déléguée de SAINT-LEGER-DE-LINIERES 49170

N° DP 049 298 22 A 0072

## LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée ;

Vu le Code de l'Urbanisme;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Angers Loire Métropole dans sa version révisée le 13 septembre 2021;

## ARRETE

**ARTICLE 1** – Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

A Saint-Léger-de-Linières, le 21 juillet 2022,

Bruno BESSONNEAU, Adjoint au Maire

Date de publication:

25 JUIL, 2022

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L2131-1 et L2131-2 du code général des collectivités territoriales.